



**REGION Île de France-Outre-Mer**  
[snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com](mailto:snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com)

**Déclaration Préliminaire**

**Comité Social d'Administration Île-de-France et Outre-Mer  
Du 19 juin 2025**

Le monde né de la fin de la guerre froide ne cesse d'imploser sous les coups de boutoir des va-t'en guerre et de l'international populiste d'extrême droite, d'Israël, en passant par Washington, en Hongrie sans parler des dictatures comme la Russie, et l'Iran. La mondialisation heureuse se termine dans le sang et les larmes pour les peuples qui aspiraient à la prospérité, à la démocratie et à la paix. Les Etats Européens s'inquiètent et prennent consciences de leurs impuissances. Ils font donc le choix d'un réarmement massif pour assurer leurs défenses suite à la guerre en Ukraine. Dans le même temps, ils regardent le génocide palestinien en cours sans condamner et prendre de décision contre le gouvernement Israélien. Nous appelons tout.te.s les professionnelles de la PJJ à participer aux mobilisations pour mettre fin aux génocides des palestiniens et pour une paix juste et durable au moyen orient.

Cette situation internationale impacte directement nos vies. Le choix du réarmement en France va se faire aux détriments des précaires, des salarié.e.s, et des enfants et des adolescent.e.s des classes populaires, sans oublier les retraité.e.s. Cela sera d'autant plus violent que ce choix se fait dans un contexte de crise budgétaire, dûe aux cadeaux fiscaux faits par les gouvernements libéraux successifs depuis plusieurs décennies, de la présidence de M Sarkozy à celle de M Macron. Pourtant les adolescents s'agitent et font parler d'eux de façon dramatique, dans les faits divers, mais personne ne les entend comme il faudrait. Ces drames sont révélateurs de l'absence coupable de moyen pour la santé mentale, pour la protection de l'enfance et des adolescent.e.s, pour la prévention de la délinquance juvénile. Non content de ce désastre, le gouvernement et une partie de la classe politique de l'extrême droite à l'extrême centre, s'enferre dans la brutalité et le déni des droits de l'Enfant à travers la Loi Attal.

Cette loi est une remise en cause pure et simple du sens de l'action de la PJJ. Ainsi, non contents de devoir gérer depuis des années avec l'absence de moyens, les professionnels de la PJJ vont devoir remettre en cause la nature même de leur mission et accepter de mettre en œuvre des réformes où le répressif vient se substituer à l'éducatif de façon tout à fait assumée.

Pour le SNPES PJJ FSU, la question est aujourd'hui de savoir si nous restons pour jouer encore le jeu d'un dialogue social dont les dés sont pipés par les choix politiques de ce gouvernement réactionnaire et les coupes budgétaires. Certes, il y a des enjeux à ce CSA, mais nous avons conscience que, quelques soient nos propositions, rien ne changera tant qu'un plan d'urgence pour la PJJ ne sera pas mise en œuvre pour permettre de sortir de la crise de sens qui touche les professionnel.les.

Cette question du sens, on peut se la poser très concrètement sur l'ODJ de ce CSA. Se donner 8h pour passer en revue le RSU, le plan égalité et le bilan formation, est-ce bien raisonnable ? Sauf à imaginer que le dialogue social est un powerpoint à dérouler. Evidement nous nous réjouissons de l'exhaustivité des documents que vous nous proposez et des bilans que vous nous présentez, pour autant quelle place pour l'analyse collective avec les représentants du personnel ? Pour le contradictoire, même parfois, quand certains chiffres nous interrogent ou même qu'ils manquent purement et simplement.

Vous l'aurez sans doute déjà compris, nous n'allons pas siéger aujourd'hui, car il n'y aura rien à défendre et à obtenir. L'audience bilatérale du SNPES PJJ FSU IDF sur le plafond d'emploi de la semaine dernière a tout verrouillé. Il n'y aura aucune marge de négociation. L'activité des milieux ouverts continuent de déborder, le plafond d'emploi est déjà trop serré pour permettre de recruter des nouveaux professionnel.les... Bien sûr nous relevons votre tentative d'amortir les choses pour ne pas revivre un été 2024, mais nous ne validerons pas l'aveu d'échec que vous nous présentez aujourd'hui.

Le SNPES PJJ FSU IDF/OM déplore un manque d'analyse des causes de l'augmentation de 40% l'absentéisme, malgré un travail de fond à travers l'audit sur les RPS. Notre analyse est pourtant claire, la DIR IDF/OM n'a pas les moyens d'agir sur les causes profondes du mal-être des agents qui se mettent en arrêt dû fait des difficultés dans les services qu'ils soient en milieu ouvert, hébergement, insertion, lieu privatif de liberté... Ce mal-être est multiple : surcharge de travail, perte de sens,

management dysfonctionnant, etc... Ainsi les objectifs de la DIR IDF/OM restent des vœux pieux mais n'ont pas d'impact réel sur les terrains, ou à la marge.

Sur le global du RSU, comment se réjouir qu'il faille un cyclone pour que les agents de Mayotte qui y ont droit obtiennent enfin leur NBI ? Faut-il en déduire que la DIR trouve ça normal que les autres agents éligibles sur la DIR ne la touchent pas ? Le SNPES PJJ FSU revendique la NBI pour tous. La DT 78 présente le plus haut taux de contractuels, la faute à l'EPM qui plombe les recrutements pour un résultat sur la prise en charge des adolescents catastrophiques... Nous avons passé des heures à vous signaler, à vous alerter, des dysfonctionnements des structures, doit-on se réjouir que 11 contrôles se soient déroulés en 2024, avec à chaque fois des conséquences disciplinaires et institutionnelles fortes ? Comment pouvez-vous encore mettre en doute nos alertes ? D'ailleurs, il ne suffit pas non plus de mettre une jolie chartre graphique sur le plan égalité Femmes- Hommes (rose-violet ?) pour qu'il soit appliqué. Le disciplinaire doit être traité avec sérieux, particulièrement quand il s'agit des VSS. Il est d'ailleurs bien maladroit de n'évoquer la vérification des B2 que pour les contractuels. Nous nous interrogeons également sur le chiffre des 30 procédures pré-disciplinaires engagées. 20 ne vont pas au bout, donc de deux choses l'une, soit le disciplinaire est utilisé comme un moyen de pression arbitraire, soit l'Institution manque de courage pour aller jusqu'au conseil de discipline. Il faut clarifier ce point car demain, la DIR sera en charge, seule, du disciplinaire de Grade 1.

De manière générale, il est inadmissible que la parole soit aussi couteuse. Sur ce plan la situation de l'OM nous inquiète particulièrement. Le RSU mentionne le nombre de CREP remontés et modifiés par la CAP, il omet de préciser qu'un certain nombre d'entre eux, et notamment sur la Martinique, ont été présenté par le SNPES, faute que les lignes hiérarchiques les aient transmis. Il n'appartient pas aux cadres de proximité, ni aux DT, de décider de la validité ou même de la légitimité des recours. Ne pas les transmettre est une faute. D'ailleurs, il n'appartient pas non plus aux DS d'interroger la légitimité des asa 13, 16, encore moins 15. Vos chiffres sur les décharges sont incomplets et doivent être complétés par ceux sur la mise en œuvre de la note de 2023 sur les allégements. L'entretien individuel que vous présentez comme une avancée, entérine surtout le fait que les allégements sont faits à la tête du client, en fonction du lieu, de l'instance, de la personne, etc... Les quotités sont extrêmement variables d'un département à l'autre, mais également d'un syndicat à l'autre, ce qui est totalement illégal. Sur ce plan, l'absence global de chiffres sur le 95 n'est, pour nous, absolument pas neutre.

Monsieur le Président, du temps, nous n'en avons que trop peu, aucun allègement prévu pour ce CSA par exemple, mais nous avons lu tous les documents, qui sont globalement de qualité. Nous les avons travaillés. Mais nous savons déjà, vous et nous, que pendant ce CSA, rien ne pourra bouger, particulièrement sur le plan RH. Vous allez nous demander, comme la semaine dernière, d'entendre la contrainte, d'accepter les renoncements et ça au SNPES PJJ FSU, nous ne pouvons nous résoudre à le faire, c'est pourquoi nous refusons aujourd'hui de nous assoir à cette table.

Si Le SNPES PJJ FSU IDF/OM ne siège pas au CSA du 19 juin 2025. Il reste mobilisé contre l'absence de moyen à la hauteur des besoins en IDF/OM et continue à s'opposer à la loi Attal qui nie le sens du travail éducatif à la PJJ.

